

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 06 Juillet 2020

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal Séance ordinaire du 06 Juillet 2020.

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 29 Juin 2020 par Monsieur le Maire, s'est assemblé exceptionnellement Salle Victor COLLIN, sous la présidence de Monsieur RUIZ José.

ETAIENT PRESENTS : Messieurs RUIZ José, AOUAOU Harcen, BENATO Yannick, FILLIEUX Jean-Luc, GOSSEREZ Alain, LAVIT Guy, LEMAUUR Gilles, MEUNIER Jacky, PASCAL Jean-Michel, THILLAYS Bernard, TROLEY Dany.

Mesdames AVRIL Elisabeth, BELGACEM Isabelle, CARADO Karine, LESELLIER Stéphanie, MARCANO Paloma, ONDET-HUBERT Valérie, ROUSSELET Marie-Annick, SAULAY Alba, VRAIN Ghyslaine, YASAR-KAGISYZ Denise, JEGOU Stéphanie.

ETAIT ABSENT : Monsieur KRASNIC Cédimir.

Secrétaire de Séance : Madame BELGACEM Isabelle.

Monsieur MEUNIER Jacky est arrivé en cours de séance à 20h00 à partir de la délibération n°7.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Approbation des Procès-Verbaux des séances du 16 Décembre 2019 et du 25 Mai 2020

Le Maire demande à l'ensemble des élus présents si des observations sont à émettre sur les procès-verbaux des séances du Conseil Municipal du 16 Décembre 2019 et du 25 Mai 2020. Aucune observation n'est émise.

Le Procès-verbal de la séance du 16 Décembre 2019 et du 25 Mai 2020 sont approuvés à l'unanimité.

1) Election des Adjointes - Modification :

Par délibération du 25 Mai 2020, les Adjointes au Maire ont été élues.

Suite à une demande de la Préfecture relative à la modification du rang des Adjointes au Maire, il est nécessaire de délibérer à nouveau.

Une seule liste est déposée : celle de Madame Marie-Annick ROUSSELET qui, ayant obtenu l'unanimité des voix, est proclamée 1^{ère} Adjointe au Maire.

Les Adjointes au Maire suivants sont Monsieur Bernard THILLAYS, Madame Karine CARADO, Monsieur Yannick BENATO, Madame Isabelle BELGACEM et Monsieur FILLIEUX Jean-Luc.

Les résultats suivants sont obtenus :

⇒ liste de Madame Marie-Annick ROUSSELET : 21 voix
Voix POUR : 21

2) Indemnités de Fonction aux Adjointes au Maire et aux Conseillers Délégués – Modification :

Par délibération du 25 Mai 2020, les indemnités de fonctions des Adjointes au Maire et des Conseillers Délégués ont été votées.

Suite à une modification au sein du rang des Adjointes au Maire et des Délégués, il est nécessaire de délibérer à nouveau.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe en vertu des articles L.2123-20 du Code Général des Collectivités Territoriales le montant des indemnités de fonctions dues au Maire pour la durée du Mandat ainsi qu'aux six Adjointes et aux six Conseillers Délégués.

Voix POUR : 21

3) Approbation du compte de gestion 2019 – Budget Communal.

Le Compte de Gestion du Budget Communal 2019 de Mme le Receveur Municipal est présenté aux Elus.

Le Compte de Gestion est adopté à l'unanimité.

Voix POUR : 21

4) Approbation du compte administratif 2019 – Budget Communal.

Mme ROUSSELET Marie Annick, maire adjointe, prend la présidence de la séance, Monsieur le Maire étant sorti en respect de l'article L2121.14 du CGCT et ne prend pas part au vote.

Le Compte Administratif du Budget Communal 2019 est présenté aux Elus.

Les résultats du Budget 2019 contenus dans le Compte Administratif tant en Fonctionnement qu'en Investissement pour le Budget Communal sont présentés.

Le résultat global de clôture 2019 est de 66 768,59 €. Aucune observation n'est émise.

Il est le reflet exact du Compte de Gestion 2019. Les résultats sont identiques.

Le Compte Administratif est adopté à l'unanimité :

Voix POUR : 20

5) Affectation du résultat 2019 – Budget Communal

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance.

L'affectation des résultats 2019 est présentée pour le Budget Communal conformément au règlement budgétaire.

Le Conseil Municipal approuve - à l'unanimité - cette affectation répartie, d'une part, en réserve pour couvrir les engagements d'investissement et, d'autre part, en fonctionnement pour l'exercice 2020 pour le Budget Communal.

Voix POUR : 21.

6) Approbation du compte de gestion 2019 – Budget Annexe MARPA.

Le Compte de Gestion pour le Budget Annexe MARPA 2019 de Mme le Receveur Municipal est également présenté.

Le Compte de Gestion est adopté à l'unanimité.

Voix POUR : 21

7) Approbation du compte administratif 2019 – Budget Annexe MARPA.

Mme SAULAY Alba, Conseillère Municipale Déléguée, prend la présidence de la séance, Monsieur le Maire et Monsieur GOSSEREZ étant sortis en respect de l'article L2121.14 du CGCT et ne prennent pas part au vote.

Ensuite le Compte Administratif du Budget Annexe MARPA 2019 est présenté. Le résultat global de clôture 2019 est de 79 996,46 €. Aucune observation n'est émise.

Il est le reflet exact du Compte de Gestion 2019. Les résultats sont identiques.

Voix POUR : 20

8) Affectation du résultat 2019 – Budget Annexe MARPA

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance.

L'affectation des résultats 2019 est présentée pour le Budget Annexe MARPA conformément au règlement budgétaire.

Le Conseil Municipal approuve – à l'unanimité cette affectation en fonctionnement pour l'exercice 2019 pour le Budget Annexe MARPA.

Voix POUR : 22

9) Approbation du compte de gestion 2019 – Budget Annexe RAM.

Le Compte de Gestion pour le Budget Annexe RAM 2019 de Mme le Receveur Municipal est également présenté.

Le Compte de Gestion est adopté à l'unanimité.

Voix POUR : 22

10) Approbation du compte administratif 2019 – Budget Annexe RAM.

Mr GOSSEREZ Alain, Conseiller Municipal, prend la présidence de la séance, Monsieur le Maire étant sorti en respect de l'article L2121.14 du CGCT et ne prend pas part au vote.

Le Compte Administratif du Budget Annexe RAM 2019 est également présenté. Le résultat global de clôture 2019 est de 2 994,64 €. Aucune observation n'est émise.

Il est le reflet exact du Compte de Gestion 2019. Les résultats sont identiques.

Le Compte Administratif est adopté à l'unanimité.

Voix POUR : 21

11) Affectation du résultat 2019 – Budget Annexe RAM

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance.

L'affectation des résultats 2019 est présentée pour le Budget Annexe RAM conformément au règlement budgétaire.

Le Conseil Municipal approuve – à l'unanimité - cette affectation en fonctionnement pour l'exercice 2019 pour le Budget Annexe RAM.

Voix POUR : 22

12) Ajustement des Autorisations de programme et Crédits de paiements - Budget communal 2020

Vu les articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales portant définition des Autorisations de Programme et des Crédits de paiements,

Vu le Décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de Programme et des crédits de paiements (AP/CP)

Vu l'instruction comptable M14,

Vu la délibération du 09 Avril 2019, le Conseil Municipal a voté, pour les travaux relatifs au site de la Grande Garenne, des Autorisations de Programme (AP) et des Crédits de Paiements (CP).

Le conseil municipal en cette séance accepte –à la majorité- de déroger au principe de l'annualité budgétaire et de mettre en place une procédure **d'Autorisations de Programme et de Crédits de Paiement**. Il est précisé que cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier, elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la commune à moyen terme.

Les deux autorisations de programme ouvertes en 2019 pour l'aménagement du site hors bâti de la Grande Garenne et pour la construction du DOJO sont actualisées et les deux nouvelles autorisations de programme relative au Centre de Loisirs et à l'Ecole Élémentaire sont ajoutées.

Voix POUR : 21 – Voix CONTRE : 1

13) Débat d'Orientations Budgétaires (D.O.B.) 2020

En vertu de l'article 11 de la loi du 26 février 1992, il est fait obligation aux communes de plus de 3 500 habitants de mener un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois qui précède le vote du Budget.

La population totale de Varennes ayant atteint les 3 532 habitants, il est dorénavant nécessaire de présenter les Orientations Budgétaires de la commune pour l'année 2020 lors du Vote du Budget.

Le Rapport d'Orientations Budgétaires récapitule synthétiquement et schématiquement l'ensemble des éléments budgétaires du Budget 2020.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Décret n°2016-841 du 24 juin 2006 en application de l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République précise le contenu ainsi que les modalités de publication et de transmission du rapport sur lequel s'appuie le débat d'orientations budgétaires,

Vu l'ordonnance n°2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux qui suspend les délais afférents à la présentation du R.O.B. et à la tenue du D.O.B.

Le Conseil Municipal décide – à l'unanimité – de prendre acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour 2020 contenu dans le rapport ci-joint et approuve les Orientations Budgétaires 2020 présentées.

Voix POUR : 22

14) Vote des taux 2020

En 2019 les taux communaux de référence étaient comme notifiés dans l'état 1259 des Taxes de Foncier Bâti (TFB) à 20,31% et du Foncier Non Bâti à 92,82%.

Pour 2020 et dans le cadre de la loi de Finances, les communes et les EPCI continueront, comme les années précédentes, à percevoir leur produit de Taxe d'Habitation (TH). La seule évolution concerne le taux de la TH qui ne peut plus évoluer par rapport à celui de 2019 (il est nécessairement identique).

Pour l'année 2019 le taux de la Taxe d'Habitation (TH) était de 16,59 %.

Ce produit doit être inscrit au budget en contribution directe compte 73111. Il ne s'agit pas d'une compensation de TH. Celle-ci ne sera mise en place qu'à partir de 2021.

Pour rappel, l'allocation de compensation pour la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) versée par la Communauté de Commune du Pays de Montereau (CCPM) est inscrite prévisionnellement.

Le Conseil Municipal accepte – à l'unanimité - de fixer les taux d'imposition pour l'année 2020, sans augmentation, comme suit :

- Taxe foncière bâti :	20,31 %
- Taxe foncière non bâti	92,82 %

Voix POUR : 22

15) Budget Communal 2020

Le Budget Communal 2020 est présenté en commençant par la section de Fonctionnement puis par la section d'investissement.

Les opérations retenues sont :

La Sauvagerie, la Zone de la Grande Garenne et le Stade.

Le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement est de 660 938,93 € pour un budget global de 10 348 227,39 € dont 3 94 102,99 € de dépenses d'investissement.

Le Conseil Municipal approuve – à l'unanimité - le Budget Communal 2020 tel que présenté.

Voix POUR : 22

16) Budget MARPA – année 2020

Le Budget annexe MARPA pour 2020 est ensuite présenté.

Il comprend des dépenses et des recettes en Fonctionnement et en Investissement pour un budget global de 243 649,15 €

Le Conseil Municipal approuve – à l'unanimité - le Budget Annexe MARPA 2020 tel que présenté.

Voix POUR : 22

17) Budget RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES année 2020

Le Budget annexe RAM pour 20120 est également présenté.

Il ne comprend que des dépenses et des recettes de fonctionnement pour un budget global de 39 700 €.

Le Conseil Municipal approuve –à l'unanimité - le Budget Annexe RAM 2020 tel que présenté :

Voix POUR : 22

18) Actualisation du Projet Contrat d'Aménagement Régional (C.A.R.) Grande Garenne

Par délibération du 22 Octobre 2019, le Conseil Municipal approuvait le Contrat d'Aménagement Régional (CAR) relatif au projet d'aménagement du site de la Grande Garenne.

Par délibération du 04 décembre 2019, le Conseil Municipal actualisait le Contrat d'Aménagement Régional (CAR) relatif au projet d'aménagement du site de la Grande Garenne.

Depuis l'échéancier prévisionnel de réalisation et le plan de financement ont été revu et modifié.

Le Conseil Municipal approuve – à l'unanimité - le nouvel échéancier prévisionnel et le nouveau plan de financement tels que présentés.

Voix POUR : 22

19) Fixation du nombre de conseillers délégués au sein du Conseil d'Administration du CCAS.

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est administré par un Conseil d'Administration dont le Maire est Président de Droit.

Sa composition comprend des administrateurs élus ou nommés dans la limite de 16 au total soit 8 membres élus et 8 membres nommés.

Le Conseil Municipal décide de porter ce nombre à 16 membres, soit 8 membres élus et 8 membres nommés.

Voix POUR : 22

20) Election des délégués pour siéger dans les différents syndicats intercommunaux

Le Conseil Municipal, par vote à main levée après accord à l'unanimité des élus, procède à la désignation des délégués titulaires et suppléants qui siégeront au sein des différents syndicats intercommunaux auxquels est rattachée la Commune.

Voix POUR : 22

21) Election des délégués dans les différents Conseils d'Administration, Commissions et Comités

Le Conseil Municipal, par vote à main levée après accord à l'unanimité des élus, procède à l'élection des délégués du Conseil Municipal dans les différents Conseils d'Administration liés à la gestion communale ainsi que les différents Conseils d'Administration des associations communales et comités.

Voix POUR : 22

22) Personnel Communal – Création de postes.

Madame Ghyslaine VRAIN, Conseillère Municipale Déléguée, présente les différents postes à créer, à compter du 1^{er} Juillet 2020. Ces créations sont réalisées dans le cadre du transfert du CCAS à la Commune, d'une réussite à un concours et d'avancements de grade du personnel en place.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - accepte la création de ces postes à compter du 1^{er} Juillet 2020.

Voix POUR : 22

23) Personnel communal – prime au personnel pour l'année 2020.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - fixe, pour 2020, le montant de la prime annuelle versée au personnel communal, sans augmentation par rapport à 2019.

Voix POUR : 22

24) Personnel communal – prime exceptionnelle COVID-19.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - instaure, une prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire.

Voix POUR : 22

25) Personnel communal – modification du régime indemnitaire RIFSEEP

Par délibération du 22 Septembre 2016, le RIFSEEP a été mis en place pour le personnel communal et des critères ont été déterminés.

Suite au transfert de certaines compétences du CCAS à la Commune, le régime indemnitaire doit être modifié. Ce transfert concerne six agents titulaires avec prise d'effet est fixée au 1^{er} Juillet 2020.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la modification régime indemnitaire à compter du 1^{er} juillet 2020 pour le personnel communal.

Voix POUR : 22

26) Extinction de créances – service enfance

A la demande de la Trésorerie, le conseil municipal accepte – à l'unanimité – l'extinction d'une créance due pour le service enfance suite à la validation d'un dossier de surendettement.

Voix POUR : 22

27) Fonds de solidarité Logement 2020

Le fonds de solidarité logement intervient auprès des ménages en difficulté sous la forme d'aides financières pour l'accès ou le maintien dans le logement. Le conseil municipal renouvelle – à l'unanimité - l'adhésion pour 2020.

Voix POUR : 22

28) Retrait de la délibération du 16 décembre 2019 – refus d'installation de cirques détenant des animaux

En date du 16 Décembre 2019, une délibération a été votée approuvant le refus d'installation de cirques détenant des animaux d'espèces non domestiques sur la commune de Varennes sur Seine.

Les services de la Préfecture nous ont demandé le retrait de cette délibération car cette décision relève des pouvoirs de police du Maire. Elle n'entre pas dans les compétences du Conseil Municipal.

Le conseil municipal accepte – à l'unanimité- le retrait de cette délibération à la demande des services de la Préfecture.

Voix POUR : 22

29) Adhésion au groupement de commande pour l'achat d'énergie, de fournitures et services associés du SDESM

Le SDESM propose de coordonner un groupement de commandes portant sur l'achat d'énergie, de fournitures et services associés.

Le conseil municipal accepte – à l'unanimité - l'adhésion de la Commune au groupement de commandes pour l'achat d'énergie, de fournitures et services associés proposé par le SDESM et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive, ainsi que le représentant du SDESM à signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement.

Voix POUR : 22

30) Agrément pour le classement d'un tableau au titre des monuments historiques appartenant à la Commune.

En date du 11 Avril 2019, la Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture s'est réunie et a émis un avis favorable à l'inscription au titre des Monuments Historiques avec un vœu de classement du tableau "Le Christ enseignant" datant de la 2ème moitié du 19e siècle conservé dans l'Eglise Saint Lambert de Varennes sur Seine et appartenant à la commune.

Cette proposition nécessite de recueillir l'accord du propriétaire par un agrément.

Le conseil municipal donne – à la majorité - un agrément à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) quant au classement du tableau "Le Christ enseignant" au titre des Monuments historiques.

Voix POUR : 21

Voix CONTRE : 1

31) Cession du terrain communal sis Rue de la Sauvagerie.

Par délibération du 27 Novembre 2018, la Commune a proposé à la vente le terrain communal sis Rue de la Sauvagerie cadastré parcelle section B n°188 d'une contenance cadastrale de 479 m².

Une personne nous a fait part de sa volonté d'acquérir ce terrain au prix de 85 000 €.

Le conseil municipal accepte – à l'unanimité - la cession de la parcelle de terrain section B n° 188 sise Rue de la Sauvagerie, de fixer le prix de ce terrain à 85 000 € (hors frais de notaire) sachant que les frais relatifs à cette cession seraient à la charge de l'acquéreur et autorise Monsieur Le Maire ou son représentant à signer tout acte se rapportant à cette cession.

Voix POUR : 22

32) Taxe Locale sur le Publicité Extérieure (TLPE) 2020 - Abattement.

Par délibération du 29 Juin 2010, le Conseil Municipal instituait la Taxe Locale sur le Publicité Extérieure (TLPE) auprès de propriétaires de supports et de commerces.

Dans le cadre de l'épidémie du Covid-19, l'ordonnance n°2020-40 du 22 Avril 2020 autorise les communes qui ont institué la TLPE avant le 1^{er} Juillet 2019 à adopter un abattement entre 10 % et 100 % pour tous les redevable au titre de l'année 2020.

Le conseil municipal accepte – à l'unanimité - un abattement de 15 % pour tous les redevables de la TLPE au titre de l'année 2020.

Voix POUR : 22

33) Fixation du tarif des amendes pour dépôt sauvage ou dépôt d'ordures.

Vu la recrudescence d'actes d'incivilités environnementales observées sur la Commune, il est proposé de fixer un tarif pour les amendes qui pourraient être infligées à toute personne qui se rendrait coupable de dépôt sauvage ou de dépôt d'ordures sur le territoire de la commune.

Comme le stipule la Loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019, notamment au II de l'article L.2212-2-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire peut appliquer **une amende administrative d'un montant maximal de 500 €** pour tout manquement à un arrêté du Maire présentant un risque pour la sécurité des personnes et ayant un caractère répétitif ou continu.

Le conseil municipal décide – à l’unanimité - de mettre en application sur le territoire communal les amendes concernant les auteurs des infractions et incivilités environnementales et de recouvrer les amendes par un titre de recette au compte 7037 du Budget Communal.

Voix POUR : 22

Le Secrétaire de séance,



Isabelle BELGACEM



Le Maire,



José RUIZ